Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de reception de l'AR: 08/07/2026
048-200085223-DE_081_2026-DE
A G E D I

République Française
LOZERE
MONTS DE RANDON - COMMUNE NOUVELLE

Séance du 07 juillet 2026

Date de la convocation : 02/07/2026

Membres en exercice : 19

Présents : 15

Votants : 17
Pour: 17
Contre: 0
Abstensions:0

Le *sept juillet deux mille vingt-six à 17 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Francis SAINT-LEGER,*

Présents : Joseph BEAUFILS, Kristelle BILLARD, Gisèle GERBAL, Lydie JOURDAN, Jacqueline LIZZANA, Francis SAINT-LEGER, Yvan VELAY, Gaëlle COULOMB, Auxane MONTEIL, Ludivine TREBUCHON, Rolande CHAUDESAIGUES, Virginie DELON, Anne FARGES, Fabrice HANQUEZ, Ludovic BRINGER

Représentés : Maxime ATGER représenté par Rolande CHAUDESAIGUES, Romain DUFOUR représenté par Francis SAINT-LEGER

Excusés : Christophe BRUN, Clément MEYSSONNIER

Absents :

Secrétaire de séance : Jacqueline LIZZANA

DE_081_2026 - Objet : Tarifs de l'eau pour l'année 2027

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de continuer la convergence des tarifs et l'invite à fixer comme suit le prix de vente de l'eau et des abonnements pour toutes les communes déléguées de la commune nouvelle Monts-de-Randon à partir de l'année 2027, à savoir :

Commune déléguée d'Estables

·*Forfait raccordement eau : 60,00 € H.T.*

·*Pour les 220 premiers m³ d'eau consommés : 1,05 € le m³ H.T.*

·*A partir de 221 m³ : 0,35 € le m³ H.T.*

Commune déléguée de Saint-Amans :

·*Forfait raccordement eau : 60,00 € H.T.*

·*Pour les 220 premiers m³ d'eau consommés : 1,05 € le m³ H.T.*

·*A partir de 221 m³ : 0,67 € le m³ H.T.*

Commune déléguée de Servières :

·*Forfait raccordement eau : 60,00 € H.T.*

Date de transmission de l'acte: 08/07/2026
Date de reception de l'AR: 08/07/2026
048-200085223-DE_081_2026-DE
AGEDI

·*Pour les 220 premiers m³ d'eau consommés : 1,05 € le m³ H.T.*

· *A partir de 221 m³ : 0,67 € le m³ H.T.*

Commune déléguée de Rieutort-de-Randon :

·*Forfait raccordement eau : 60,00 € H.T.*

·*Pour les 220 premiers m³ d'eau consommés : 1,05 € le m³ H.T.*

·*A partir de 221 m³ : 0,67 € le m³ H.T*

Commune déléguée de La Villedieu :

·*Forfait raccordement eau : 60,00 € H.T.*

·*Pour les 220 premiers m³ d'eau consommés : 1,05 € le m³ H.T.*

·*A partir de 221 m³ : 0,67 € le m³ H.T.*

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé de Monsieur le Maire, considérant la nécessité de fixer les tarifs de l'eau à pour l'année 2027, après en avoir délibéré, décide :

*De fixer comme mentionné ci-dessus les différents tarifs pour la facturation de l'eau des communes déléguées d'Estables, Saint-Amans, Servières, Rieutort-de-Randon et de La Villedieu pour l'année 2027

La Secrétaire,

Jacqueline LIZZANA

Pour copie conforme,
Le Maire,

Francis SAINT-LEGER

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal ou par le biais de l'application informatique « Télérecours », accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr